

LICENSE AGREEMENT / CONTRAT DE LICENCE

hereinafter referred to as the “**Agreement**”, concluded as a part of Framework Order, by and between the **Service Provider** and the **Client**.

The Service Provider and the Client shall be hereinafter jointly referred to as the “**Parties**”, and individually as the “**Party**”.

WHEREAS:

- the Service Provider provides Internet advertising services to the Client and would like to use the Client's logotypes and trade names indicated on the Banner Creations to market its own services;
- the Client agrees that the Service Provider and its affiliated companies Group listed in particular in the Appendix 1 (Service Provider and its affiliated companies shall be jointly referred to as the “**Service Provider Group**”) may use its logotypes and trade names for marketing purposes in the scope and manner indicated below;
- the Service Provider, by the present agreement, acts on its own behalf as on behalf of the companies of the Service Provider Group;

NOW THEREFORE, THE PARTIES AGREE AS FOLLOWS:**§1. SUBJECT OF THE AGREEMENT AND PARTIES' REPRESENTATIONS**

1. The subject of the Agreement is granting of an authorization and – to the extent applicable – an appropriate license to use the logotypes and trade names of the Client indicated on the Banner Creations (hereinafter jointly referred to as the “**Materials**”) by the Client, on behalf of the Service Provider and the Service Provider Group, in accordance with the provisions of the Agreement.
2. The Client represents that it is entitled to grant authorization and license in the scope indicated in the Agreement and that the Materials are his property and are not limited or encumbered with

dénommé ci-après « **le Contrat** », conclu dans le cadre de la Commande-Cadre, entre **le Prestataire**, d'une part, et **le Client**, d'autre part.

Le Prestataire et le Client sont ci-après conjointement dénommés « **les Parties** », et chacun d'entre eux « **la Partie** ».

CONSIDÉRANT QUE:

- le Prestataire fournit au Client des services de publicité sur Internet et souhaite utiliser les logotypes et les noms commerciaux du Client figurant dans les Créations de Bannières afin de commercialiser ses propres services ;
- le Prestataire et son Groupe de sociétés affiliées dont la liste figure notamment à l'Annexe 1 (le Prestataire et ses sociétés affiliées seront conjointement dénommés « **le Groupe du Prestataire** ») souhaitent rédiger par écrit un document promotionnel portant sur la campagne publicitaire réalisée pour le Client (ci-après dénommé « **l'Étude de cas** ») et utiliser ou faire utiliser par le Groupe du Prestataire les logotypes et les noms commerciaux du Client afin de commercialiser leurs propres services ;
- le Prestataire, par les présentes, agit pour son propre compte comme pour le compte des sociétés de son Groupe ;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**§1. OBJET DU CONTRAT ET DÉCLARATIONS DES PARTIES**

1. Le présent Contrat a pour objet l'octroi par le Client d'une autorisation et – dans la mesure où elle s'applique – d'une licence appropriée pour utiliser les logotypes et les noms commerciaux du Client figurant dans les Créations de Bannières (ci-après conjointement dénommés « **les Matériels** ») pour le compte du Prestataire et du Groupe de Prestataire, conformément aux dispositions des présentes.
2. Le Client déclare qu'il est en droit d'accorder une autorisation et une licence d'une portée définie aux présentes, qu'il est le propriétaire des Matériels et que ceux-ci ne sont ni limités ni grevés de droits des

the rights of third parties and are not the subject of any action of infringement or request for invalidity, which would limit or exclude the right to use the Materials by the Service Provider and/or the Service Provider Group in the scope indicated in the Agreement and in this scope, the Client shall be liable to the Service Provider and/or the Service Provider Group on general terms.

§2. SCOPE OF AUTHORIZATION

1. The Client hereby authorizes the Service Provider and/or the Service Provider Group to use the Materials for the purposes of promoting the services provided by the Service Provider Group as well as for information or educational purposes, in the scope and manner indicated below:
 - *on the Service Provider Group's websites as well as in social media of the Service Provider Group (e.g. Facebook, Twitter and LinkedIn) by placing the Materials in the tabs indicating the Service Provider Group's clients and in promotional materials concerning the previous cooperation, the so-called "success stories";*
 - *by placing the Materials in sales and marketing materials, including presentations used for internal use of the Service Provider Group as well as those addressed to current and potential clients or publicly presented during marketing events or conferences.*
2. The authorization referred to in section 1 shall cover the use of the Materials globally. The authorization shall be granted free of charge and for an indefinite period, however, its previous scope may be amended in the form of a written statement of the Client delivered to the address of the Service Provider specified in the Framework Order. The amendment is effective 14 (fourteen) days after the Service Provider receives such a statement.
3. The Materials may be used on their own or as components of other advertising materials, in particular those created or commissioned by the Service Provider Group, both in printed and electronic form.
4. The use of the Materials in the scope described above includes the use of a Banner Creations

tiers et ne font l'objet d'aucune action en contrefaçon ou demande de nullité qui limiterait ou écarterait le droit du Prestataire ou du Groupe du Prestataire d'utiliser les Matériaux selon la portée définie aux présentes, et, le Client sera ainsi responsable envers le Prestataire et/ou le Groupe du Prestataire selon les conditions générales.

§2. PORTÉE DE L'AUTORISATION

1. Le Client autorise par les présentes le Prestataire et/ou le Groupe du Prestataire à utiliser à des fins de promotion des services fournis par ce Groupe du Prestataire ainsi qu'à des fins d'information ou d'éducation, dans le cadre et selon les modalités définis ci-après:
 - *sur les sites Internet du Groupe du Prestataire et sur les réseaux sociaux du Groupe du Prestataire (par exemple sur Facebook, Twitter et LinkedIn), en plaçant les Matériels dans les onglets concernant les clients du Groupe du Prestataire et dans les supports promotionnels concernant l'historique de la coopération, les histoires dites « de succès » ;*
 - *en plaçant les Matériels dans les matériels de vente et de marketing, y compris dans les présentations à usage interne du Groupe du Prestataire ainsi que celles ciblant la clientèle présente et prospective ou celles présentées au public lors des manifestations ou de conférences de marketing.*
2. L'autorisation visée à l'alinéa 1 englobe l'utilisation des Matériels à l'échelle mondiale. Cette autorisation est accordée à titre gratuit et pour une durée indéterminée ; toutefois, sa portée antérieure pourra être modifiée sous forme d'une déclaration écrite faite par le Client et signifiée à l'adresse du Prestataire telle que précisée dans la Commande-Cadre. Ladite modification entre en vigueur 14 (quatorze) jours après la réception de la déclaration par le Prestataire.
3. Les Matériels peuvent être utilisés seuls ou en tant qu'éléments d'autres supports publicitaires, notamment ceux conçus ou commandés par le Prestataire et/ou le Groupe du Prestataire, tant sous forme imprimée qu'électronique.
4. L'utilisation des Matériels, conformément à la portée définie ci-dessus, englobe l'usage des Créations de

(that Include Materials) created by the Service Provider and/or the Service Provider Group as part of the provision of Services under the Agreement.

5. The Client agrees that the Service Provider and/or the Service Provider Group may mention the cooperation with the Client in press publications (by indicating only the Client's trade name or the Client's trademark in the form of a word mark or a word and figurative mark).

§3. LICENSE

1. To the extent that the Materials constitute the subject of intellectual property rights, in particular a work subject to copyright within the meaning of articles L111-1 and following of the Intellectual Property Code or a registered or unregistered trademark, the Client shall grant the Service Provider a free, non-exclusive and territorially unlimited license to use the Materials in the manner, scope and for the time specified in §2 of this Agreement upon conclusion of the Agreement.
2. The license referred to above includes the Service Provider's right to grant a sub-license to entities from the Service Provider Group in the scope specified in §2 of the Agreement.
3. This Agreement does not transfer the ownership of the Materials, or create any other licenses (implied or otherwise), except for the right to use the Materials as expressly provided in this Agreement.
4. To the extent that the Materials are subject to copyright, the license referred to in this paragraph is granted in the scope specified in § 2 of the Agreement and in the following fields of use:
 - a. recording and multiplying by means of any technique including printing, reprographic technique, magnetic or digital recording;
 - b. presenting the Materials in public, including their exhibiting, displaying, replaying, broadcasting and re-emitting, as well as making the Materials publicly available in such way that anyone may have access to them in a chosen time and place;
 - c. combining the Materials with other elements and using the content thus created in

Bannières (qui contiennent les Matériels) conçues par le Prestataire et/ou le Groupe du Prestataire dans le cadre de la prestation des Services en vertu de l'Accord.

5. Le Client reconnaît que le Prestataire et/ou le Groupe du Prestataire pourra mentionner le fait de coopération avec le Client dans des publications de presse (le nom commercial du Client ou la marque du Client pouvant être évoqués uniquement sous forme d'une marque verbale ou d'une marque verbale et figurative).

§3. LICENCE

1. Dans la mesure où les Matériels constituent l'objet des droits de propriété intellectuelle, notamment lorsqu'il s'agit d'une œuvre faisant l'objet du droit d'auteur au sens de l'article L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ou d'une marque déposée ou non, le Client s'engage à accorder au Prestataire une licence gratuite, non exclusive et illimitée quant au territoire, pour pouvoir utiliser les Matériels selon les modalités, conformément à la portée et pour la durée définis au §2 du présent Contrat, à sa conclusion.
2. La licence visée ci-dessus comprend le droit du Prestataire d'accorder une sous-licence à des entités du Groupe du Prestataire, d'une portée définie au §2 des présentes.
3. En vertu du présent Contrat aucun transfert n'est fait de la propriété des Matériels, ou aucune licence n'est établie (tacite ou autre), à l'exception du droit d'utiliser les Matériels tel qu'expressément prévu dans les présentes.
4. Dans la mesure où les Matériels sont soumis au droit d'auteur, la licence visée au présent paragraphe est accordée conformément à la portée définie au § 2 du présent Contrat et pour les domaines d'utilisation suivants:
 - a. enregistrement et multiplication par toute technique, y compris l'impression, la technique de reprographie, l'enregistrement magnétique ou numérique ;
 - b. présentation des Matériels au public, y compris leurs exposition, affichage, relecture, diffusion et rediffusion, ainsi que leurs mise à disposition du public de manière à ce que toute personne puisse y avoir accès à un moment et à un endroit de son choix ;
 - c. assemblage des Matériels à d'autres éléments et l'utilisation du contenu ainsi créé

accordance with the terms and conditions specified in this Agreement.

conformément aux conditions définies dans les présentes.

§4. FINAL PROVISIONS

§4. DISPOSITIONS FINALES

1. The Agreement is a part of the Framework Order however it may be terminated by each Party upon a **14-day** notice. The period of notice shall be deemed to begin on the day following the date of delivery of the written notice of termination to the address of the Party specified in the Framework Order. Termination of this Agreement does not affect the validity of the Agreement, which in the remaining scope remains valid between the Parties and also termination of the Agreement does not affect the validity of this Agreement which remains valid until terminated by one of the Parties. Upon termination of the Agreement, the Service Provider and the Service Provider Group is obliged to stop using the Materials, which, however, does not mean that it is necessary to remove the Materials created and marketed during the license validity period. The provision of the previous sentence shall apply analogously to the change of the scope of the authorization referred to in §2 section 2 of the Agreement.
1. Le présent Contrat fait partie de la Commande-Cadre ; toutefois, il peut être résilié par chacune des Parties moyennant un préavis de **14 jours**. Le délai de préavis est réputé commencer le jour suivant la date de remise du préavis de résiliation par écrit, à l'adresse de la Partie visée dans la Commande-Cadre. La résiliation du présent Contrat reste sans impact sur la validité de l'Accord, qui, pour sa portée restante, reste valide entre les Parties, et la résiliation de l'Accord reste sans impact sur la validité du présent Contrat qui reste en vigueur jusqu'à sa résiliation par l'une des Parties. Au moment de la résiliation des présentes, le Prestataire et le Groupe du Prestataire sont tenus de cesser d'utiliser les Matériels ; toutefois, cela ne signifie qu'il serait nécessaire de supprimer les Matériels conçus et commercialisés au cours de la validité de la licence. La disposition de la phrase précédente s'applique par analogie à la modification de la portée de l'autorisation visée au §2, alinéa 3 des présentes.
2. The Parties undertake to inform each other of any circumstances relevant to the implementation of the Agreement.
2. Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement de toute circonstance pertinente pour la mise en œuvre du Contrat.
3. In order to perform the Agreement, the Parties may communicate by email, registered mail, personal mail or courier service to the addresses indicated in the Framework Order.
3. À des fins de la mise en œuvre des présentes, les Parties peuvent communiquer entre elles par courriel, par lettre recommandée, par courrier personnel ou service de coursier, envoyés aux adresses indiquées dans la Commande-Cadre.
4. This Agreement have been made in English and French, provided that in the event of any discrepancies arise between the English version and French version, the English version of the Agreement shall prevail.
4. Le présent Contrat a été rédigé en anglais et en français. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise du Contrat prévaudra.

APPENDICES:

ANNEXES :

1. List of companies related to the Service Provider.
1. Liste d'entreprises affiliées au Prestataire.

APPENDIX 1
LIST OF COMPANIES BELONGING TO SERVICE
PROVIDER GROUP

ANNEXE 1
LISTE DES SOCIÉTÉS APPARTENANT AU GROUPE DU
PRESTATAIRE

1. RTB House S.A. with its registered office in Warsaw / ayant son siège à Varsovie,
2. RTB House Services sp. z o o. with its registered office in Warsaw / ayant son siège à Varsovie,
3. RTB House Pologne sp. z o.o. with its registered office in Warsaw / ayant son siège à Varsovie,
4. RTB House CEE sp. z o.o. with its registered office in Warsaw / ayant son siège à Varsovie,
5. RTB House Japon K.K. with its registered office in Tokyo / ayant son siège à Tokyo,
6. RTB House Pte. Ltd. with its registered office in Singapore / ayant son siège à Singapour,
7. RTB House FZ-LLC with its registered office in Dubai / ayant son siège à Dubaï,
8. RTB House LLC with its registered office in Moscow / ayant son siège à Moscou,
9. Maison RTB Reklam Teknolojileri A.S. with its registered office in Istanbul / ayant son siège à Istanbul,
10. RTB House S.R.O. with its registered office in Prague / ayant son siège à Prague,
11. RTB House Ltd. with its registered office in London / ayant son siège à Londres,
12. RTB House LATAM Ltd. with its registered office in London / ayant son siège à Londres,
13. RTB House Nordics AB with its registered office in Stockholm / ayant son siège à Stockholm,
14. RTB House GmbH with its registered office in Berlin / ayant son siège à Berlin,
15. RTB House France SAS with its registered office in Paris / ayant son siège social à Paris,
16. RTB House Benelux B.V. with its registered office in Amsterdam / ayant son siège à Amsterdam,
17. RTB House Inc. with its registered office in New York / ayant son siège à New York,
18. RTB House Brésil Servicos de Tecnologia Em Internet LTDA. with its registered office in Sao Paulo / ayant son siège à Sao Paulo,
19. RTB Marketing & Tech Services Ltd. with its registered office in Nicosia / ayant son siège à Nicosie,
20. RTB House Italy s.r.l. with its registered office in Rome / ayant son siège à Rome,
21. RTBH Retargeting SL with its registered office in Madrid / ayant son siège à Madrid,
22. RTB House Korea Ltd. with its registered office in Seoul / ayant son siège à Séoul,
23. RTB Maison PTE. LTD. Succursale de Taiwan with its registered office in Taipei / ayant son siège à Taipei,

24. RTB House Data Center B.V. with its registered office in Amsterdam / ayant son siège à Amsterdam,
25. RTB House Data Center PTE. LTD. with its registered office in Singapore / ayant son siège à Singapour,
26. Adlook Limited with its registered office in London / ayant son siège à Londres;
27. Adlook USA Inc. with its registered office in New York / ayant son siège à New York.